

Additif et correctif daté de mars 2015, apporté à la page 78 de l'audit financier de la Ville de Grenoble de l'automne 2014.

*La requête informatique utilisée pour mesurer les versements de subventions prend en compte les dates de versement dans la comptabilité de la Ville et non l'exercice au titre duquel chacune a été attribuée. Les montants peuvent donc diverger fortement avec les comptes annuels de l'association.*

*En conséquence, dans le tableau précédent, les sommes octroyées par exemple à l'association MJC Parmentier s'élèvent pour 2013 à 366 000 € et non pas à 415 000 €. L'augmentation des sommes octroyées entre 2007, soit 315 000 €, et 2013 n'est que de 16 % et non pas de 32 %. De plus, cette association est concernée par la remarque sur le financement du poste de directeur, soit 57 000 €, ce qui permet de dire qu'elle a connu une légère baisse de ses subventions sur la période.*

*Dans le tableau précédent, du fait d'une erreur de transcription dans les fichiers comptables de la Ville, il convient de remplacer la mention « Centre social Bajatière – CCAS » par AUESC Bajatière, association loi 1901.*

Texte d'origine :

Une relative stabilité dans la part du budget de fonctionnement.

Dans la plupart des cas, la Ville de Grenoble représente la plus grande part des financements publics de ces structures

Le montant des subventions et participations attribué au secteur éducation/jeunesse est resté relativement stable sur la période avec diminution des structures subventionnées et réinjection d'une grande partie de ces montants dans les budgets de fonctionnement ou RH de la ville des 289 K€ de la MDH baladins et les 200K€ du CLC Malherbes.

Concernant les 22 à 25 organismes socio culturel recevant le plus de subventions, ils représentent un volume global de 5,7 M€ en 2013 contre 5,3M€ en 2007.

Les 2 premiers en 2013, qui reçoivent plus de 400 K€ de subventions, sont l'Association des Centres de Loisirs et la *MJC Parmentier* en progression respectivement de 83% et de 32% sur la période. Viennent ensuite 3 associations qui se situent aux alentours de 340 K€ de subventions : le Plateau (+39%), la MJC Villeneuve/La Cordée (+41%) et la MJC Allobroges (+5%).

Une nouvelle association subventionnée est apparue en cours de période : la Maison Enfantine.

3 structures ont disparu du subventionnement : la Fédération des MJC qui recevait 423 K€ en 2007 (le financement des postes de directeurs est maintenant versé directement aux MJC), l'Association des Loisirs et Culture Malherbe (202 K€ en 2007) et la MDH des Baladins.

Parmi les autres évolutions notables, on peut citer les hausses de subventions entre 2007 et 2013 attribuées à la MJC Lucie Aubrac (271 K€ en 2013 contre 110 K€ en 2008), au Centre social Chorier Berriat (+79%), la MJC eaux Claires (+47%) et la ME Clos d'OR (+40%).

L'augmentation importante de la subvention des ACL (+ 188K€) est fortement liée à une augmentation de leur activité pour le compte de la Ville, avec par exemple une forte implication dans le PEL Villeneuve à compter de la fermeture de la MDH baladins.

A noter que ces associations socio culturelles sont très dépendantes des subventions : **la part des subventions dans leurs produits d'exploitation est souvent bien supérieure à 50%** (par exemple 63% pour la MJC Parmentier, 76% pour la Cordée, 91% pour Le Plateau).

Dans la plupart des cas, la Ville de Grenoble représente la plus grande part des financements publics (par exemple 95% pour la MJC Parmentier, 96% pour la Cordée, 68% pour Le Plateau). Ces associations sont donc très dépendantes financièrement de la Ville de Grenoble.